

On fait parfois observer que l'augmentation du nombre des membres de l'Assemblée générale a créé une situation nouvelle et que l'autorisation pourrait maintenant être donnée pour des opérations de maintien de la paix qui ignoreraient ou défieraient les intérêts d'Etats membres importants, voire d'importants groupes de membres. Cette éventualité n'a à mon avis que peu de chances de se réaliser parce que l'Assemblée est un corps politique et qu'en politique il n'est pas de coutume de prendre des mesures qui amènent leur propre échec. Un veto au Conseil est une chose. L'opposition manifestée par un certain nombre d'Etats puissants envers l'action des Nations Unies en est une autre. Je crois qu'il est très improbable que l'Assemblée recommande une opération de maintien de la paix sans prévoir d'une certaine manière son financement et sans savoir si l'on disposera de personnel et d'appui logistique suffisants.

Néanmoins, ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée que de réexaminer les méthodes de vote de l'Assemblée. Il est maintenant possible d'adopter, à une majorité importante des voix, des recommandations importantes qui n'ont aucun rapport avec les réalités du pouvoir dans le monde. Ces recommandations n'ont que peu d'effet, voire aucun. Ce n'est pas une procédure susceptible d'accroître l'influence de l'Assemblée ou de rehausser le prestige de l'organisation. Le ministre des Affaires étrangères d'Irlande a proposé il y a deux ans que l'Assemblée change son règlement afin d'augmenter le nombre de voix affirmatives requises pour les recommandations de l'Assemblée touchant les questions de paix et de sécurité. J'estime que cette proposition mérite d'être soigneusement étudiée.

Quels que soient les bons et les mauvais aspects de cette question, il n'en reste pas moins que le débat reflète un désaccord profond entre les membres permanents du Conseil quant aux moyens d'exercer un contrôle sur le maintien de la